

ANGOLA

Environnement opérationnel

Contexte

La République d'Angola, sortie de plusieurs décennies de guerre civile en 2002, a organisé avec succès des élections législatives au mois de septembre 2008. Les efforts de consolidation d'un accord de paix conclu en 2006 pour mettre un terme à une insurrection dans l'enclave pétrolière du Cabinda se poursuivent. Du fait de sa croissance record, et malgré la chute des cours du pétrole à la fin de 2008 et la récession mondiale de 2009, l'Angola attire en masse des migrants clandestins originaires de divers pays africains. Le Gouvernement s'est fixé comme objectifs prioritaires la reconstruction économique, la diversification de l'économie et la lutte contre la pauvreté. Parallèlement, il a lancé des actions contre les immigrés clandestins et en a expulsé des dizaines de milliers. La population angolaise, soit 12 millions d'habitants, reste l'une des plus pauvres de la planète.

L'Angola est signataire de la Convention sur les Réfugiés de 1951 et de son Protocole de 1967, ainsi que de la Convention de l'OUA de 1969 sur les réfugiés. Un système de détermination du statut des réfugiés a été mis en place avec l'aide du HCR, mais le nombre de dossiers en attente est considérable.

Au début de l'année 2009, le pays accueillait environ 12 700 réfugiés, dont quelque 11 900 Congolais arrivés il y a plus de trente ans. D'après les estimations, près de 3 200 demandes d'asiles étaient en attente de traitement.

Lorsque la campagne de rapatriement librement consenti s'est achevée au début de l'année 2007, quelque 409 450 réfugiés angolais étaient rentrés dans leur pays, soit avec l'assistance du HCR (138 600), soit spontanément (270 850). En outre, plus de 23 600 personnes sont rentrées spontanément entre le mois d'avril 2007 et la fin décembre 2008, ce qui porte à environ 433 000 le nombre total de personnes de retour dans le pays.



Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANV. 2010		DÉC. 2010 – JANV. 2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	RDC	12 000	6 000	12 000	6 000	12 500	6 000
	Pays divers	600	330	1 100	630	1 000	580
Demandeurs d'asile	Côte d'Ivoire	1 800	1 000	1 600	1 200	1 600	1 000
	RDC	1 000	750	1 000	500	1 000	500
	Sierra Leone	800	400	300	200	300	150
	Pays divers	400	200	600	300	600	300
Réfugiés rapatriés		30 000	30 000	53 000	53 000	0	0
TOTAL		46 600	38 680	69 600	61 830	17 000	8 530

● Besoins

L'Angola ne dispose pas du cadre législatif adéquat pour faire face au vaste afflux de migrants qui arrivent illégalement dans le pays, et dont des milliers sont périodiquement expulsés dans des conditions dégradantes. Des demandeurs d'asiles et des réfugiés sont parfois victimes de ces campagnes d'expulsion.

Le HCR, avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), plaide pour que l'Angola élabore une politique de gestion des migrations qui soit à la fois humaine et moderne. Le Haut Commissariat continuera également de prodiguer conseils techniques et soutien au Gouvernement angolais pour aider celui-ci à mettre en place un système d'asile et une législation relative aux réfugiés.

Au début de l'année 2009, il y avait encore quelque 147 000 réfugiés angolais dans les pays avoisinants. D'après les estimations, 83 000 d'entre eux souhaitaient rentrer dans leur pays. Le Gouvernement angolais s'est engagé expressément à trouver des solutions pour les réfugiés et demandeurs d'asile angolais, notamment sous la forme de rapatriements librement consentis.

| Objectifs principaux |

Environnement de protection favorable

- Prévenir l'apatridie par des recherches, des partenariats renforcés, des actions

de sensibilisation et la promotion de dispositions législatives en la matière.

Procédures de protection équitables

- Suivre l'accueil et la réintégration des réfugiés angolais afin de s'assurer qu'ils sont rapatriés dans la sécurité et la dignité.
- Aider le Gouvernement à mettre en place un système d'asile efficace qui protège les réfugiés et les demandeurs d'asile.
- Aider le Gouvernement à faire face au problème croissant que posent les flux migratoires mixtes, en insistant tout particulièrement sur la protection des réfugiés.
- Offrir une protection et une aide juridique aux demandeurs d'asile et aux réfugiés pour leur permettre de bénéficier des procédures d'asiles, de documents d'identité et d'une protection contre le refoulement.

Besoins élémentaires et services essentiels

- Fournir une assistance et des services essentiels aux réfugiés et aux demandeurs d'asile vulnérables, dont des abris et des services sanitaires et éducatifs.
- Faciliter l'accès des réfugiés urbains aux services publics et les aider à jouir de leurs droits, y compris le droit à l'emploi.

Cibles prioritaires en 2010

- L'arriéré de demandes d'asile est réduit d'au moins 20 pour cent grâce à un renforcement des capacités et au soutien juridique apporté au gouvernement.
- Cinquante pour cent au moins des réfugiés de longue date originaires de RDC sont naturalisés ou autorisés à résider en permanence dans le pays.
- Tous les réfugiés et demandeurs d'asile sont enregistrés et reçoivent des documents d'état-civil.
- Le Gouvernement bénéficie d'une aide pour accueillir et réintégrer quelque 53 000 réfugiés angolais qui devraient rentrer dans leur pays en 2010.
- La réinstallation est utilisée comme instrument de protection pour 100 réfugiés, dont 60 originaires de RDC.
- Des microcrédits sont accordés à 50 réfugiés vulnérables.
- Trente femmes réfugiées vulnérables bénéficient d'une formation professionnelle.

Solutions durables

- Trouver des solutions durables pour les réfugiés présents en Angola sous forme de naturalisation, d'intégration sur place, de rapatriement dans le pays d'origine ou de réinstallation dans un pays tiers.



À Cazombo, un projet de réconciliation et de réintégration destiné aux rapatriés permet d'assurer des formations professionnelles, portant notamment sur la réparation de motos.

HCR/J. REDDEN

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	1
□ Effectifs totaux	27
International	5
National	18
JEA	1
VNU	3

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Comité de Reconhecimento do Direito de Asilo/
ministère de la Justice (COREDA)

Ministère de l'Intérieur/SME

Service des réfugiés du ministère de l'Assistance et
de la Réinsertion sociale

ONG :

Development Workshop

Église évangélique des frères en Angola, Luena
(IEIA)

Rede Nacional de Pessoa Vivendo com VIH/SIDA
(RNP)

Service jésuite des réfugiés

Autres :

Organisation internationale pour les migrations
(OIM)

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Ministères des Affaires étrangères et de la Justice

Autres :

OMS

ONUSIDA

PAM

PNUD

UNICEF

Stratégie et activités

En 2010, le HCR prévoit de renforcer les procédures d'asile et de trouver des solutions durables pour quelque 11 900 Congolais originaires du Katanga. Le Haut Commissariat espère que le Gouvernement accordera un statut de substitution à 50 pour cent au moins de cette population, sous la forme soit d'une naturalisation, soit d'une intégration sur place avec un permis de séjour permanent.

Le HCR entend également promouvoir des mesures d'admission et d'accueil des demandeurs d'asile et des apatrides, répondre aux besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile en matière d'enregistrement et de délivrance de pièces d'identité et prôner l'adoption du projet de loi révisé sur les réfugiés, élaboré avec son concours technique. Les fonctionnaires gouvernementaux qui s'occupent des questions d'asile et de migrations mixtes bénéficieront de formations supplémentaires.

Les réfugiés vulnérables continueront de recevoir une aide dans le secteur des abris. Le projet de microcrédit renouvelable actuellement mis en œuvre par un partenaire du HCR sera poursuivi en 2010, pour aider les réfugiés à devenir autosuffisants en vue de leur intégration sur place.

Le Haut Commissariat prodiguera une aide technique pour l'organisation des retours et offrira une aide financière aux familles rapatriées pour couvrir les frais de transport. Il surveillera en outre les conditions de retour et de réintégration dans les localités de destination. Le Gouvernement angolais se chargera de l'accueil et de la réintégration des rapatriés.

L'Organisation mettra en place un dispositif de suivi du rapatriement et de la première phase de réintégration des rapatriés angolais, et apportera un soutien technique et professionnel à ses homologues gouvernementaux pour s'assurer que le processus de rapatriement est conforme aux normes de protection internationales. Elle offrira le cas échéant son aide pour des questions telles que la distribution de documents d'état civil aux rapatriés.

Le HCR prévoit en outre de dispenser des cours de portugais à des rapatriés et d'offrir une quantité limitée de fournitures scolaires à certains établissements. Certaines localités de retour et voies d'arrivée exigeront un déminage préalable afin de ménager un environnement plus sûr et, en outre, de faciliter l'accès pour les activités de suivi de la protection.

○ Contraintes

Le gouvernement reste déterminé à renforcer les contrôles frontaliers pour lutter

contre les migrations clandestines. Les autorités provinciales compétentes en matière d'immigration n'ont pas pris de dispositions pour l'accueil des demandeurs d'asile aux points de passage de la frontière. L'absence d'accès à des procédures d'asile reste donc un sujet de grave préoccupation. Les réfugiés et les demandeurs d'asile dépendent du HCR et de ses partenaires pour l'aide juridique. Il n'existe en Angola aucun système d'enregistrement national des demandeurs d'asile et des réfugiés. Le système d'enregistrement du HCR, proGres, n'a pas encore été mis en service dans le pays.

La prestation de services destinés à répondre aux besoins essentiels des réfugiés, notamment dans les secteurs des abris, de la santé et de l'éducation, est pénalisée par des pénuries chroniques. La violence sexuelle pose un problème croissant, en particulier dans les provinces reculées et dans les environs de Luanda. L'absence d'ONG spécialistes de la problématique des réfugiés et des droits de l'homme représente une contrainte supplémentaire.

Organisation et mise en œuvre

Le HCR continuera d'opérer à partir de Luanda avec un effectif de 27 collaborateurs, dont 18 collaborateurs nationaux et cinq fonctionnaires internationaux.

○ Coordination

Une collaboration étroite avec les autorités angolaises reste essentielle. La nécessité croissante d'affronter le problème des flux mixtes impose de renforcer la coopération avec le ministère des Affaires étrangères et le Service des migrations et des étrangers (SME) du ministère de l'Intérieur. L'amélioration du système national exigera une collaboration étroite avec le SME, les ministères des Affaires étrangères et de la Justice et le ministère de l'Assistance et de la Réinsertion sociale, qui joue un rôle clé dans l'accueil et la réintégration des rapatriés.

Le HCR continuera de jouer un rôle actif dans l'Équipe des Nations Unies dans le pays afin de promouvoir son mandat et son rôle au sein de l'ONU, et de tirer parti des ressources combinées de l'équipe. Le Haut Commissariat prévoit de créer, au sein de l'équipe, un Groupe de travail qui se consacrera aux problèmes de protection et de déplacements forcés. Il continuera à traiter les questions de flux migratoires mixtes en étroite collaboration avec l'OIM.

Enfin, le HCR cherchera à élargir son éventail de partenaires d'exécution. La stratégie du HCR en matière de partenariats sera redéfinie en 2010, ce que lui permettra de collaborer avec des partenaires qui ont fait la preuve de leur efficacité.

Informations financières

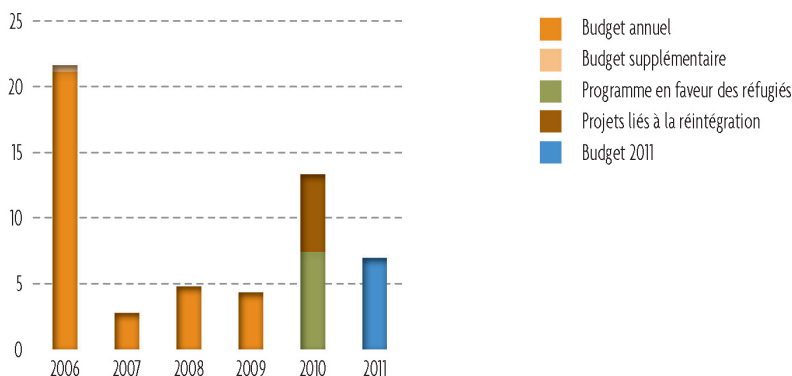
Le budget en Angola a atteint un pic en 2006, en raison du programme de rapatriement et de réintégration des Angolais réfugiés dans des pays avoisinants. En 2007, le budget a subi une baisse de 86 pour cent, ce qui l'a ramené à 2,8 millions de dollars E.-U. En 2008, le budget a de nouveau augmenté de plus de la moitié, principalement en raison de l'afflux croissant de réfugiés en provenance de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique. Cette augmentation a servi en partie à renforcer les

capacités des institutions publiques, ainsi que le système d'asile national.

Le budget 2010 montre une augmentation importante, qui résulte non seulement de l'évaluation des besoins globaux mais aussi de la reprise prévue des opérations de rapatriement des réfugiés angolais restants, dont le nombre est estimé à 147 000. Le budget 2011 sera pour l'essentiel consacré à des activités destinées à encourager l'autosuffisance des réfugiés et à renforcer les capacités pour le système de détermination du statut de réfugié et pour la réforme législative.

Budget pour l'Angola en 2006 - 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2010 pour l'Angola (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Cadre juridique national	224 000	0	224 000
Politiques de migrations nationales et régionales	227 917	0	227 917
Prévention de l'apatridie	187 220	0	187 220
Accès au territoire	167 845	0	167 845
Non-refoulement	191 220	0	191 220
Sous-total	998 201	0	998 201
Procédures de protection équitables			
Conditions d'accueil	207 929	0	207 929
Enregistrement et établissement de profils	621 612	0	621 612
Détermination de statut juste et efficace	153 207	0	153 207
Documents individuels	202 423	0	202 423
Documents d'état civil	0	500 044	500 044
Sous-total	1 185 171	500 044	1 685 215
Protection contre la violence et l'exploitation			
Application de la loi	111 238	0	111 238
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	67 613	0	67 613
Détention non arbitraire	81 238	0	81 238
Accès aux solutions juridiques	128 738	0	128 738
Sous-total	388 827	0	388 827

Conséquences d'un déficit de financement compris entre 20 et 40 pour cent

- L'arriéré de demandes d'asile ne sera pas réduit du minimum prévu de 20 pour cent.
- Environ 20 pour cent des réfugiés de longue date originaires de RDC ne seront pas naturalisés ou ne recevront pas de permis de séjour permanent en Angola.
- Le gouvernement ne recevra pas d'aide pour accueillir et réintégrer 20 000 des rapatriés angolais attendus en 2010.
- Seuls 20 réfugiés vulnérables pourront bénéficier de projets de microcrédit.
- Quelque 700 réfugiés vulnérables seront privés d'assistance dans le secteur des abris.
- Seules 10 femmes réfugiées pourront bénéficier d'une formation professionnelle.
- Certains réfugiés ne seront pas enregistrés et n'obtiendront pas de documents d'état civil.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	TOTAL
Besoins élémentaires et services essentiels			
Abris et autres infrastructures	1 736 636	0	1 736 636
Soins de santé primaire	56 721	0	56 721
VIH et sida	91 636	0	91 636
Éducation	61 721	331 110	392 831
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	91 721	0	91 721
Sous-total	2 038 436	331 110	2 369 546
Autogestion et participation communautaires			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	80 623	0	80 623
Autogestion de la communauté et représentation équitable	69 623	0	69 623
Autosuffisance et moyens d'existence	149 623	0	149 623
Sous-total	299 869	0	299 869
Solutions durables			
Stratégie de solutions durables	177 325	0	177 325
Retour volontaire	0	4 061 199	4 061 199
Réinstallation	160 411	0	160 411
Appui à l'intégration sur place	182 411	0	182 411
Sous-total	520 147	4 061 199	4 581 345
Logistique et appui aux opérations			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	589 303	0	589 303
Gestion de programme, coordination et appui	1 412 779	1 016 036	2 428 815
Sous-total	2 002 081	1 016 036	3 018 118
TOTAL	7 432 733	5 908 389	13 341 122
Budget 2011			6 970 000
Budget 2009 révisé			4 340 132